

Organisme de Formation Professionnelle







cogan@coganconsulting.com



+33 (0)3 28 59 98 28



Port 4112, Contour du Loopersfort 59279 Craywick

# **OBJECTIFS**

Ajouter un chien à sa carte professionnelle selon l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité avec un minimum de 70 heures de formation.

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public titulaire des prérequis :

- Être titulaire de la carte professionnelle valide délivrée par le CNAPS du stagiaire et d'un chien
- Carte nationale d'identité en cours de validité
- Papiers du chien valides (ICAD, vaccins et LOF)
- Chien ayant 12 mois révolu
- Test binôme maitre-chien/chien avec le formateur
- SST valide

# MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET

Un terrain adapté répondant aux critéres du CNAPS. Des moyens techniques pour les mises en situation Un environnement adapté pour les mises en situation pratique

# SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Evaluation de façon continue et régulière durant la formation. Délivrance d'une attestation de réussite exigée par le CNAPS pour l'ajouter sur la carte professionnelle.



70 heures minimum



: 5 personnes maximum



: Nous contacter



: Calendrier sur le site www.coganconsulting.com

Responsable pédagogique: BOUMENDIL Erika

# PROGRAMME DE FORMATION AJOUT DE CHIEN

Agent de sécurité cynophile **70 HEURES MINIMUM** 



## **PROGRAMME**

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### 1.Ouverture de la formation

- Obéissance, agilité et sociabilité
- Maitrise du chien dans le cadre de la légitime défense
- Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes

Le nombre d'heure dépend du test réalisé cependant il y a un minimum de 70 heures



